

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties
législative et réglementaire,
*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **SWITCH***

de la société SYNGENTA FRANCE SAS
enregistré(e) sous le n°2015-1786

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour le(s) nom(s) précisé(s) dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

2105 1786 3 -

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom "SORVIN".



Informations générales sur le produit	
Nom du produit	SWITCH - BOTRY JARDIN - SERENVA - SORVIN
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SYNGENTA FRANCE SAS 12 Chemin de l'Hobit, 31790 SAINT SAUVEUR FRANCE
Formulation	Granulé dispersable dans l'eau (WG)
Contenant	375 g/kg - cyprodinil 250 g/kg - fludioxonil
Numéro d'intrant	9500568
Numéro d'AMM	9500568
Fonction(s)	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **- 5 AOUT 2015**

Marc MORTUREUX
Directeur Général de l'Agence nationale
de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)